

Conseil Communautaire
Séance du 23 Novembre 2023

**Délibération N° 2023 11 087 : Aménagement – Elaboration du SDIRVE -
Convention de partenariat avec ENEDIS**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Novembre à 19 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion du siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	7	Votants	35
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. François OLIVIER ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; M. Pascal CHAPEAU suppléant de Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Mme DUCHESNE Sabrina	M. TOURNADRE Philippe
Mme COULONNIER Claire	M. LANGEVIN Dominique
M. GUILLOIS Alain	M. OLIVIER François
Mme REYMOND Marie-France	M. DUTHEIL Michel
M. LECLERC Guy	M. RONCIERE Hervé
M. RICHARD Gérard	Mme GAULTIER Monique
M. MORANCAIS Alain	M. CHIQUET Jean-Michel
Mme DUTERTRE Laure	Absente/Excusée
Mme RAPPART Sabrina	Absente/Excusée
Mme PINCON Fabienne	Absente/Excusée
M. PETER Dominique	Absent/Excusé

Secrétaire de séance : Michel Dutheil

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 28/11/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 dite Loi d'orientation des mobilités ;

Vu les articles R353-5-1 et suivants du Code de l'énergie définissant les modalités d'élaboration des SDIRVE ;

M. le Président expose :

Dans le cadre de sa politique de mobilité et pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, la CCLLB a décidé d'engager l'élaboration d'un schéma directeur IRVE en complément de la mise en place déjà programmée de premières bornes de recharge.

L'élaboration de ce schéma permettra en outre à la collectivité de bénéficier de tarifs de raccordements préférentiels pris en charge à hauteur de 75%.

Pour mener à bien ce projet, ENEDIS peut apporter son expertise et mettre à disposition des données afin d'accompagner la CCLLB dans l'élaboration de ce schéma. Ce partenariat doit être formalisé par la signature d'une convention qui définit les engagements d'ENEDIS et ceux de la CCLLB au titre de cette collaboration.

Ce partage d'expertise concernera :

- Les hypothèses nationales sous-jacentes sur le développement des VE/VHR ;
- Le nombre de VE/VHR sur le périmètre et aux horizons temporels du SDIRVE (3 et 5 ans) ;
- La méthode d'évaluation du besoin en IRVE en fonction du nombre de VE/VHR ;
- Le nombre d'IRVE à la maille communale ou à la maille Iris sur le périmètre et aux horizons temporels du SDIRVE (3 et 5 ans)

Enedis pourra également faire état des projets de déploiement d'IRVE portés par des aménageurs publics ou privés, dont elle a connaissance, afin de rationaliser l'équipement d'IRVE sur le domaine public.

Vu le projet de convention de partenariat avec ENEDIS ci-joint annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- Approuve le projet de convention de partenariat avec ENEDIS ci-joint annexé dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

2.- Autorise M. Le Président ou son représentant à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**

**Secrétaire de séance
M. Michel DUTHEIL**